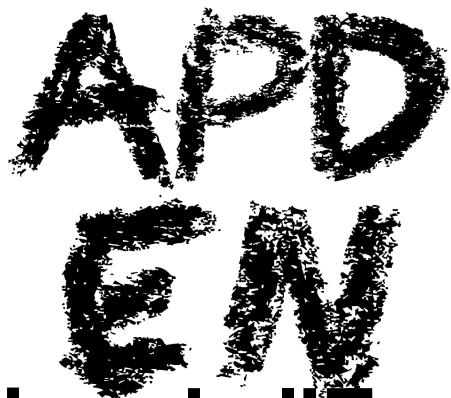


<http://apden.org/Refondation-de-l-Ecole-lettre-au.html>



# Refondation de l'Ecole : lettre au Sénateur Assouline

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution



Publication date: dimanche 23 juin 2013

Paris, le 22 Juin 2013  
A M. le Sénateur David Assouline

Monsieur,

Alors que le texte de la loi d'orientation et de programmation portant la refondation de l'école de la République est sur le point de passer en seconde lecture au Sénat, la FADBEN vient de soumettre aux Sénateurs un second courrier contenant des propositions d'amendements.

En l'état actuel du texte, l'Association et les professionnels qu'elle représente se félicitent de voir qu'un enseignement de l'information et des médias est en passe d'être inscrit dans la Loi, répondant ainsi aux enjeux relevés par l'UNESCO qui présente la compétence informationnelle comme indispensable aux hommes du XXI<sup>e</sup> siècle. La FADBEN, vous le savez, porte cette revendication qui vous est chère, dans l'intérêt de nos élèves, depuis longtemps.

Cependant, force est de constater que toutes les propositions d'amendement portées par la FADBEN concernant la place et le rôle primordial du professeur documentaliste dans cet enseignement n'ont pas été pris en compte. L'association s'en inquiète fortement, et craint que ce qu'elle pense, développe et promeut depuis tant d'années ne voie le jour que pour être finalement dispensé par d'autres, dans le cadre d'une dilution dans les disciplines, renvoyant le professeur documentaliste à un rôle d'auxiliarat pédagogique indû [1].

La profession s'est depuis longtemps emparée de ces contenus et objets d'enseignement, soutenue par la recherche sur le chantier de leur didactisation [2], et construit au quotidien dans les établissements scolaires un enseignement créatif et collaboratif, malgré l'absence de cadre de référence national. Les Sciences de l'information et de la communication forment la discipline universitaire de référence du CAPES de Documentation, par lequel le professeur documentaliste est recruté et formé. Celui-ci est donc, de fait, spécialiste légitime de l'enseignement de l'information et des médias.

En ce sens la FADBEN fait, aujourd'hui encore, appel à vous, monsieur le Sénateur, pour veiller à ce que soit reconnue et déclarée la responsabilité particulière du professeur documentaliste dans cet enseignement de l'information et des médias qui se profile.

Certaine de l'attention que vous saurez porter à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre très haute considération.

Martine Ernoult  
Présidente de la FADBEN

---

[1] <https://eduscol.education.fr/cid72525/education-aux-medias-information.htm>

[2] « Pour un curriculum en information documentation ». Médiadoc n°10. FADBEN, Juin 2013. Articles en ligne : <http://www.apden.org/Pour-un-curriculum-en-information.html>